

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Convocation transmise le 7 octobre 2024.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL	X		GARAND Annabelle		X
	COUE Roger	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN	X		<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel		X	MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick	X		PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger	X		CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel	X		BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Héléne		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane	X		CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel	X		RENOULT Antoine		X
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques		X	LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette		X
	LE CHEVILLER Didier	X		LADURELLE Franck		X

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul		X	CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis		X	Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET		X	Bruno CHARTIER		X
	COCHY Jacques	X		MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence		X
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
	GEFFROY Alain		X	Jean-Pierre LECROM		X

	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
MEMBRE ASSOCIE						
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 21

TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 21

Secrétaire de séance : Madame Gwenaëlle MORVAN

DÉLIBÉRATION N°2024-24

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Une décision modificative du Budget Primitif 2024 est nécessaire afin d'ajuster certains comptes pour permettre :

- le remboursement de l'avance forfaitaire versée auprès de LE DE L'INDUSTRIE dans le cadre du marché n° 2023-02
- la reprise d'amortissements (écritures 2023) pour les biens 2013-013, 2023-018, EW-555-PY,
- le remboursement des frais bancaires liés à la renégociation du prêt relais contracté auprès du Crédit Mutuel.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
<u>011</u>	627	Services bancaires et assimilés	+ 2 888.14 €
		TOTAL	+ 2 888.14 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
<u>042</u>	7811	Amortissement	+ 2 888.14 €
		TOTAL	+ 2 888.14 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
<u>041</u>	2315	Installation matériel et outillage en cours	+ 5 939.40 €
<u>040</u>	28188	Amortissement	+ 274.14 €
	281828	Amortissement	+ 2 614.00 €
<u>23</u>	2315	Travaux en cours	- 2 888.14 €
			+ 5 939.40 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
<u>041</u>	238	Avances versées	+ 5 939.40 €
			+ 5 939.40 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2, soumise préalablement à l'avis du Trésor Public.

Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le Président,
Éric PROVOST



